

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023  
PL/NC**

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 055-215501222-20231115-23\_126-DE

**Objet : Recensement de la population campagne 2024 : Recrutement d'agents recenseurs.**

**N° : DCM2023/126**

**PUBLIÉE LE : 13/11/23**

L'an deux mille vingt trois, **le lundi six novembre à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 27 octobre 2023.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART, Gerald CAHU

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Laetitia SACCHIERO, Benoît REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Claude LAURENT, Annette DABIT, Martine JONVILLE, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Gérard LANDO, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Jean-Benoît JANNOT, Céline ÉTIENNE.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Mesdames :

Sandrine KIEFER qui donne pouvoir à Benoit REYRE  
Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Martine JONVILLE  
Laila AHADDAR qui donne pouvoir à Florent CARÉ  
Suzel RICHARD qui donne pouvoir à Martine MARCHAND  
Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Olivier LEMOINE

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Monsieur Edmond GUILLERY et Madame Jessica LEROY

**Conseillers en exercice : Présents : 22 - Absents : 2 – Pouvoirs : 5 - Votants : 27**

**Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.**

*Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;*

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*Vu le courrier de l'INSEE annonçant le recensement de la population de Commercy en 2024*

La campagne de recensement est programmée du 17 janvier au 17 février 2024. La Ville a été découpée avec les services de l'INSEE en 11 zones regroupant chacune entre 280 et 320 logements.

Pour réaliser cette opération, 11 agents recenseurs sont nécessaires et un coordonnateur. Cette dernière mission sera réalisée par la Directrice des Affaires Générales.

Pour ce faire, une prestation avec la poste a été engagée pour la mise à disposition de 5 facteurs à compter du 2 janvier 2024.

Il convient donc de recruter 6 agents pour la mission de recensement. Une formation des agents est programmée avant la campagne.

La rémunération est fixée à de façon suivante

	Montant brut
Formation 1/2 journée	40€
Feuille logement papier	1,10€
Feuille logement Internet	1,50€
Bulletin individuel	1€
Indemnités de déplacement	80€
Prime de fin de mission (si – 7 de logement non enquêtés)	100€

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'AUTORISER** le recrutement de 6 agents recenseurs du 2 janvier au 17 février 2024 en complément de la prestation de la poste
- **DE VALIDER** les modalités de rémunération présentées ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal décide,

- **D'AUTORISER** le recrutement de 6 agents recenseurs du 2 janvier au 17 février 2024 en complément de la prestation de la poste
- **DE VALIDER** les modalités de rémunération présentées ci-dessus

Le Maire

Jérôme LEFEVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification**